

Tout ne va pas si mieux

Avril 2001

n°20

Le syndicat SUD TRAVAIL a la grande tristesse de vous informer du décès de Michèle Abonel survenu dans la nuit du 28 février au 1er mars. Elle était notre secrétaire et une amie pour beaucoup d'entre nous. Merci à ceux qui lui ont témoigné leur affection.

C'est une entreprise hardie que celle d'aller dire aux hommes qu'ils sont peu de choses, que la recherche du profit, dont la vanité est ici bien évidente, se fonde sur la négation des autres, que l'âme n'est pas l'ambition.

Michèle a toujours choisi de s'engager avec les victimes, contre toutes ces forces d'oppression qui s'épaulent et ça soutient.

Cet esprit de révolte qui justifie qu'on s'indigne, c'est bien le sens que l'on vous propose de partager - c'est aussi le meilleur des soutiens -.

Nous qui sommes ses amis et ses camarades, vous remercions du témoignage que vous apportez et des gestes d'affection dont vous nous témoignez.

De notre côté, nous vous proposons de partager le sens que nous donnons à cette cérémonie. Ce sens, c'est celui de la solidarité, d'une solidarité active dans un engagement militant.

Lorsque Michèle a commencé à travailler dans notre administration dans les années 1970, son premier engagement a été au côté d'une collègue victime de ce que l'on appelle aujourd'hui le harcèlement moral. Son dernier combat, encore actuel, était comme le premier contre le harcèlement moral.

Et, il faut le noter, dans les deux cas, les responsables étaient des hommes et les victimes étaient des femmes.

Ca a été la même ligne de conduite pendant toute sa vie : on s'engage en faveur des victimes et ensuite, on voit.

En 1975, l'organisation syndicale était à construire et aujourd'hui elle est à reconstruire, mais peu importe dès lors que le syndicat n'est qu'un moyen

Michèle,

J'espère que tu as laissé tes bonnes recettes à Martine et la clé de ta cave à Yves . Il faut dire que j'aimais beaucoup tes petits plats et ton bon vin.

Mais c'est vrai que la saveur était décuplée par la manière dont tu les offrais : avec chaleur et avec, en retour, l'exigence d'un respect mutuel ; c'est à dire une toute petite chose mais essentielle.

Depuis deux jours, je pense à la capacité que tu avais de donner : de l'écoute, du temps, de la disponibilité, des sourires. En échange, avec quelques autres, on te faisait rire.

Je parle à l'imparfait car maintenant, tout ça, c'est du passé.

Quand j'étais petite, on m'a expliqué que l'imparfait c'était pour exprimer un passé qui dure. J'ai envie de le faire encore durer, ce passé.

C'est vrai, tu es partie très vite. Alors, même si les bons moments que nous avons partagés n'existent plus, je crois que je les vis encore.

oooooooooooo

Michèle, c'était un grand bonheur, chacun d'entre nous le sait profondément.

Elle était vraie dans tous ses engagements :

La cause des femmes pour laquelle elle s'est toujours battue ;

La lutte syndicale qu'elle a poussée jusqu'au bout.

Et même si elle a pris des coups, des claques, de profondes blessures, elle a toujours porté au plus haut ses convictions, nos convictions.

Et puis aussi l'amour qu'elle a savouré pleinement et entièrement, en le sachant si bien donner ;

Elle, si fidèle dans l'amitié, dans la bagarre, elle si contraire au mensonge :

C'était la force et la douceur.

C'était le rire et les larmes, naturellement, sans indécence ;

C'était un sourire lumineux, charmeur, éclatant et éclateur.

C'était le plaisir de partager avec celles et ceux qu'elle aimait, des repas, des coups à boire, des coups de gueule, des discussions jusqu'au bout de la nuit et des fêtes.

Michèle, c'était son regard qui s'allumait devant les fleurs du jardin et celles qu'elle aimait en bouquet.

Michèle, c'était ses coups de gueule, ses colères et son obstination.

Michèle c'était vive l'O.M. !

Michèle, ce n'était pas notre mère, elle n'en avait ni l'âge, ni le goût, c'était une sœur attentive, réconfortante, une certitude.

Michèle c'était la mémoire, notre mémoire.

Nous avons eu beaucoup de chance de te connaître, de t'aimer et plus encore d'être aimé par toi.

Un peu de toi est en nous.

Tu as commencé à préparer la maison, nous allons continuer, pour que nous nous y retrouvions un jour, pour qu'elle soit comme tu savais si bien le faire : jolie, douillette, accueillante et suffisamment grande pour tous nous accueillir.

Et, si tu as le temps, n'oublie pas de nous envoyer « un mot de billet ».

Dors en paix, ne sois pas inquiète, de tout notre cœur, avec sollicitude et affection nous entourerons ton ninouchat.

Comment faire fonctionner le jack-pot des subventions ?

Petit à petit les enjeux des directions du travail se sont déplacés.

Ils étaient pourtant clairs dans l'esprit et la lettre. Une culture legaliste et un respect de l'autonomie des sections d'inspection.

Mais les évolutions libérales, mais les conversions libéralisantes d'une gauche asservie font, désormais, loi.

Alors ? alors...

Mettez des agents de catégorie B et C face à une multitude, à une foultitude de dossier et le legalisme s'envole aux premières feuilles des demandes de subvention. Beaucoup de demandes, peu de fonctionnaires pour les traiter; des fonctionnaires pour la plupart accablés de travail donc peu lucides, pressés, pressurés par un DD aux abois, d'un Préfet exigeant et peu regardant. La fin veut les moyens.

Videz de leur sens, de leur mission, les sections d'inspection, rendez dociles leurs chefs de service, faites leur traiter les accords RTT, demandez leur de refuser les réclamations, les interventions demandées par les salariés, et, ainsi, un déséquilibre se créera. Mois par mois, année par année, le goutte à goutte du libéralisme subventionneur s'instillera dans les veines des directions du travail argentées, mais exsangues de leurs forces culturelles et légales, donc de leur avenir.

Le tour est joué. Résumons. Accablons les services de l'emploi de multiples tâches pour les empêcher de contrôler les flots et les flux d'argent qui vont aux patrons, contrôlons les chômeurs et sanctionnons qui ne les sanctionnent pas, vidons les sections de la substance de leur travail et... nous sommes en 2001, à l'aube de douces années aux accents libéraux.

Nous saurons nous en souvenir

Lorsque notre secrétaire nationale, Michèle Abonel, a été mise en examen, qu'elle est passée 3 fois devant le juge d'instruction pour avoir dénoncé un harcèlement moral, les directions nationales CGT, CFDT et FO n'ont pas levé le petit doigt, malgré nos sollicitations.

Nous saurons nous en venir:

Nous, nous serons solidaires quand le droit syndical sera mis en cause.

Surprises

Sud Travail a contesté auprès du Conseil d'état le PARE (nouveau système d'indemnisation - insertion - sanction des chômeurs), nous venons de recevoir les mémoires en défense de l'administration... de la confédération CFDT... de la confédération CGC (à disposition de qui le souhaite).

Nous attendons le mémoire en défense du MEDEF...

Et après

La journée de grève du 30 Mars sur la revalorisation des contrôleurs du travail a été un succès et nous en sommes très satisfaits.

Il est cependant très regrettable que les contrôleurs venus à Paris n'aient pu se réunir faute de volonté de l'intersyndicale CFDT, CGT, FO et UNSA qui prévoit une réunion entre dirigeants le ...18 avril. Nous y serons présents. On a donc perdu près d'un mois...

Rappelons que nous avons appelé à la grève dès le 15 mars bien que l'intersyndicale fasse semblant (les élections approchent) à l'ignorer (voir leur communiqué de presse).

SUD présent à la manifestation n'a pas été invité à participer à la négociation avec le Cabinet; Le collectif national des contrôleurs en section à l'origine de la mobilisation créé il y a plus d'un an, non plus.

Un « collectif national unitaire » créé quelques jours avant, par des parisiens a par contre était reçu.

Nous nous étonnons de la plate-forme commune de l'intersyndicale puisque FO et UNSA ont déjà dit en négociation avec la dagemo qu'ils sont pour le corps à deux grades et pour le recrutement à Bac+2. Compréhensible qui pourra.

Le sectarisme et les manipulations diverses nous emmerdent.



Refusons l'épargne salariale

Qu'est ce que c'est ? L'entreprise remplace une partie de votre salaire par un don d'actions (votre salaire retourne à l'entreprise ; donne moi ta montre, je te donnerai l'heure) ou de SICAV ou encore d'autres produits financiers.

L'épargne salariale sera donc un frein aux augmentations de salaires, qui seront remplacées par une prime. Au moment de la retraite, les sommes versées ne rentreront pas dans le calcul de la pension.

L'épargne salariale ne sera pas soumise aux cotisations sociales, cela constituera un manque à gagner pour les caisses de retraite, la sécurité sociale et l'UNEDIC

L'épargne salariale sera bloquée pour une période de 10 ou 15 ans, ce qui revient à dire aux salariés quand et comment épargner.

Les faux arguments avancés :

- *Les entreprises françaises seraient aujourd'hui contrôlées de l'étranger ?*

La constitution de fonds d'épargne français ne changera rien à l'affaire. Les placements français iront là où c'est le plus rentable c'est à dire y compris à l'étranger .

- *Retraites : la population active diminue, le nombre de retraités augmente. La retraite par répartition ne supporterait pas le choc ? Le salarié acquerrait une partie de la propriété de son entreprise et donc une partie du pouvoir de décision ?*

Avec ses 3 actions, l'employé ne fera pas le poids face aux 30 000 actions que posséderont certains cadres. En revanche, en cas de chute du cours des actions, le salarié perdra son épargne ce qui revient à transférer le risque des fluctuations de la bourse des actionnaires aux salariés.

- *Les entreprises auront besoin de plus d'épargne ?*

En réalité elles s'autofinancent largement, et l'épargne française investit énormément à l'étranger.

- *Les français auraient besoin d'épargner ?*

Le taux d'épargne des français est déjà très élevé. L'épargne des salariés se fera au détriment des autres systèmes d'épargne

(Livret A qui finance le logement social ou l'épargne logement). Ce sera donc un investissement productif qui fuira vers des fonds spéculatifs.

Merci la gauche pour cette idée géniale.



Le petit Marimbert

Nous regretterons le Petit Marimbert, dictionnaire des locutions langues de bois.

Sa dernière œuvre est la circulaire sur les actions coordonnées.

Nous avons 21 pages sans le mot "contrôle" ni le mot "pénalités". Ouf! Mais il se rattrape

"il faut prendre en compte les nouveaux défis"

"Le programme marque le coup d'envoi de l'élaboration d'une démarche progressive de diagnostic local". "aboutir à moyen terme à une démarche de référence". "Procéder à un examen de pertinence des méthodes et des modalités de déclinaison des actions et des campagnes".

"Accroître l'efficacité du travail de mise en œuvre des axes de la politique, tout en recherchant les convergences souhaitables dans un cadre territorial". "Dans une logique pluriannuelle, nouer des partenariats internes et externes et développer le travail en réseau, nécessaire pour démultiplier l'action mais aussi pour améliorer l'impact et la visibilité du travail".

"maintenir la vigilance nécessaire pour que les conditions de travail ne se dégradent pas" (pas pour qu'elle s'améliore?). "Le triptyque socle-actions-campagnes". "Exercer un suivi préventif et correctif de l'ensemble des risques."

" Les efforts d'appropriation et de mise en œuvre concrète de la démarche d'évaluation ont porté une dynamique qui se développe à travers la mobilisation de l'ensemble des acteurs des différents échelons. " Les thématiques ont été définies en prenant en compte les dimensions de

complémentarité de globalité et de transversalité entre actions et campagne". "Processus de construction progressive, collective et itérative". Et nous remercions la DARES qui a "permis de mettre en évidence et de confirmer un certain nombre de questions qui se posent de manière relativement similaire dans le champ du travail. Par exemple: sur quels éléments de diagnostic doit il être porté? Comment le délimiter par rapport çà la notion de territoire? Comment définit on un territoire? Quelles sont les clés d'entrée? Quels sont les acteurs ou les partenaires (on pourrait être acteur sans être partenaire?) Internes et externes? Qu'est ce qu'un diagnostic partagé? Quelles sont les articulations entre les différent échelons? Quelle envie de gerber



Sale temps pour les ministres du travail

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le passage par le ministère du travail (ou de l'emploi) n'est pas un atout pour gagner aux élections municipales. Nous avons constaté en effet en mars 2001 :

Martine Aubry n'a pas franchement obtenu le succès qu'elle escomptait à Lille.

Elisabeth Guigou s'est carrément pris une veste à Avignon.

Le parachute de Philippe Seguin s'est écrasé durement à Paris.

Les destins politiques de Ms Fontanet, Boulin Bérégovoy ne sont pas enviables. Soisson a fricoté avec l'extrême droite. Giraud et Barrot ont été mis en examen

Belphégor hanterait il la rue de Grenelle ?

Le censeur censuré

Voici quelques deux ans, Martine Aubry, irritée par les prises de parole quelque peu critiques de certains agents de son ministère et à défaut d'avoir des agents politiquement dociles, tenait d'imposer le silence dans les rangs du ministère du travail

A cette fin, indifférente au droit d'expression et au droit syndical, elle en faisait signer par sa directrice du personnel une circulaire très vite surnommée « circulaire ferme ta gueule », instaurant un régime d'autorisation préalable aux publications ou interviews données par tout agent des services du travail, notamment « si l'agent risque (!) de manifester son opposition ou (même) ses critiques à l'égard du gouvernement »

Dans la foulée, une procédure disciplinaire était engagée contre un collègue inspecteur du travail, bien connu pour ses engagements politiques et ses apparitions médiatiques : l'affaire en son temps, défraya la chronique et suscita de fortes protestations.

Et cependant, **Sud travail** s'est retrouvé seul à saisir le Conseil d'Etat et donc seul, à l'audience du 11 décembre 2000 pour plaider la nullité de cette circulaire, les autres organisations syndicales ayant renoncé à la voie contentieuse.

Verre à moitié vide, à moitié plein ? Le Conseil d'Etat (ne) nous a donné (que) partiellement satisfaction dans la décision qui vient de nous être notifiée le 24 janvier 2001.

Faisant une lecture restrictive des textes, cette juridiction a estimé que la consultation préalable du Comité Technique Paritaire ne s'imposait pas et a donc rejeté notre demande d'annulation totale pour ce motif.

Par contre, pour ce qui concerne la procédure d'autorisation préalable, le Conseil d'Etat a estimé que Madame AUBRY avait, comme on dit en bon droit, très largement excédé ses pouvoirs de Ministre, en voulant réinstaurer des pratiques dignes du second Empire, si ce n'est de l'ancien régime.

Et notre Haute Juridiction administrative a donc supprimé l'obligation d'autorisation préalable

« lorsque les sujets abordés dans la publication touchent aux fonctions exercées » et en cas de « critiques de l'action du gouvernement ». Par contre est validée implicitement, l'obligation d'autorisation préalable lorsque l'agent se présente (et donc signe) en qualité de fonctionnaire... et non, par exemple, de citoyen ou de syndicaliste.

CETTE DECISION NOUS REND DONC UNE CERTAINE LIBERTE D'EXPRESSION y compris quant aux domaines qui, professionnellement et donc syndicalement, sont les nôtres.

Celle ci est insuffisante LE DROIT A LA CRITIQUE NE S'USE QUE SI L'ON NE S'EN SERT PAS

(Voir Droit Social du mois de Mars 2001)

2001, les femmes assument 70 % du travail domestique et 60 % du travail parental

En 1999, les femmes consacrent presque autant de temps de temps au activités domestiques qu'en 1986.

3 H 30 par jour en moyenne pour une femme qui travaille. En 13 ans, les femmes actives occupées n'ont enregistré qu'une baisse de 4 minutes de cette charge, les hommes dans la même situation n'ayant produit qu'un effort supplémentaire de 6 minutes.

Depuis quelques mois, chercheurs et militants se rejoignent pour constater que le travail ménager et parental constitue les causes majeures de tous les problèmes d'inégalité professionnelle entre hommes et femmes.

D.MEDA sociologue a sorti un livre intitulé : LE TEMPS DES FEMMES, POUR UN NOUVEAU PARTAGE DES ROLES (FLAMMARION) :

« Il est grand temps de porter ces sujets sur la place publique. Les femmes travaillent toujours davantage (...) Pour aider les femmes dans cette évolution essentielle, il aurait fallu déspecialiser les rôles - c'est à dire - admettre que si les hommes et les femmes travaillent, alors les tâches parentales, les activités de soins, et les tâches ménagères incombent également aux deux sexes.... Nous ne l'avons pas fait. L'habit craque de partout. Il faut cesser de le rapiécer et passer à une autre étape.»

Le manifeste édité par le Collectif National pour le droit des femmes, regroupant une quinzaine d'organisations syndicales, politiques et féministes, lance une vaste campagne intitulé : DU TEMPS POUR VIVRE ! prônant l'égalité « à la maison et au travail » Il n'est pas possible de réaliser la parité en politique sans une réelle égalité dans le domaine social et économique, et sans un changement de la place des femmes dans la famille »



La loi sur les 35 heures a joué elle, paraît il, aussi, en faveur de l'émergence de la problématique d'un partage des tâches plus équitable.

Elle a fait naître des espoirs de rééquilibrage que les premières études déçoivent : pour les hommes, la réduction du temps de travail accroît le temps consacré aux loisirs et aux activités de socialisation avec les enfants. Les femmes elles se consacrent encore davantage aux tâches ménagères et au travail parental « domestique ».

A lire pour info:

Premières synthèse 8 mars 2001 DARES

Le temps des femmes, Pour un nouveau partage des tâches Dominique MEDA (Flammarion)

Trois rapports: Anne marie COLMOU sur la fonction publique

Catherine GENISSON sur l'égalité professionnelle

Michèle COTTA sur les cadres dirigeants

Vous connaissez le journal l'Humanité.

Ce journal a quelques difficultés et un plan social est en route. L'inspecteur du travail s'est vu retirer le dossier. Mais pourquoi le DD ne reprend il donc que ce plan social? Il pourra certainement travailler en partenariat avec son préfet et sa ministre.

Résultats de la CAP des A

SUD TRAVAIL est très satisfait des résultats puisque nous obtenons un siège alors que nous nous présentions pour la première fois et que dans le grade du bas, que les ITT et ITEPSA ne nous connaissent pas beaucoup: 11% des votants pour tout le corps nous donne en fait 18 à 20% dans le grade d'IT. Nous avons la faiblesse de penser que les DA et DT n'ont pas massivement voter pour nous. Mieux vaut voter pour "le syndicat qui en A..." (titre du tract électoral de l'unsa) se sont dit les DA et DT pour 172 d'entre eux qui ont dû être particulièrement sensibles à cet humour bien gras, bien gaulois et qui démontre le niveau culturel, intellectuel de notre hiérarchie.

Sur 14 élus, il n'y a d'ailleurs que deux femmes.

Nous ne pouvons aussi que nous satisfaire du fait que FO n'a plus d'élus, ce qui est un mauvais coup pour la hiérarchie de l'inspection des transports, et qui correspond à leur activité syndicale proche d'épsilon. La CFDT perd plus de cent voix malgré l'arrivée de 130 IFP dans le corps, qui étaient majoritairement très cégédétistes. Enfin la CGT se maintient.

Nous avons repris les archives syndicales. En 1972, il y avait un fo, un cgt et 7snit. Le paysage syndical change et c'est bien.

Nous regrettons que les IET n'aient pu voter. Car la jeunesse est l'avenir du monde.

Inscrits votants exprimés				cfdt	cgt	fnsit	fo	cftc	sud
1994	1087	1026	voix	533	191	150	130		
			%	51,95	18,62	14,62	14,80		
			siège	6s	2s	2s	2s		
1997	1542	1220	voix	579	264	112	176	46	
			%	49,2	22,4	9,5	15	3,9	
			siège	6s	3s	1s	2s	0s	
2001	1656	1127	voix	477	240	172	98		122
			%	43,01	21,64	15,5	8,8		11
			siège	3s	2s	1s	0s		1s

je souhaite adhérer au syndicat SUD TRAVAIL

nom

prénom

service

grade

adresse professionnelle

